



Ref : MAN020

RESPONSABILITÉ DE L'ENCADREMENT EN MATIÈRE DE SECURITE

Acquérir les connaissances sur les obligations réglementaires et les responsabilités afin d'exercer sa mission d'encadrant



Public

Encadrants (chefs d'équipe, superviseurs, responsables)



Participants

Jusqu'à 8 personnes



Intra

Dans vos locaux, selon vos disponibilités



Prérequis

Connaissances de base en sécurité au travail



Durée

1 jour (7 heures)



Inter

Nous consulter

Objectifs

- ✓ Se repérer dans le cadre des règles qui régissent l'organisation du travail
- ✓ Identifier les responsabilités des encadrants et leurs rôles en matière de sécurité au travail
- ✓ Appréhender le pouvoir disciplinaire de l'employeur

Programme

REGLES DE BASE DE DROIT DU TRAVAIL POUR LES ENCADRANTS

Les normes et obligations

Les principaux rôles et missions des encadrants en matière de droit du travail

RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE EN MATIERE DE SECURITE AU TRAVAIL

Focus sur la prévention des risques dans l'obligation de sécurité

Responsabilité pénale et responsabilité civile

Le fonctionnement et les modalités du droit d'alerte et de retrait

Rôle et missions des instances du personnel

Rôle et missions de l'inspection et la médecine du travail

POUVOIR DISCIPLINAIRE DES EMPLOYEURS

Les comportements fautifs du salarié dans le cadre de son activité professionnelle

La surveillance des salariés et la charge de la preuve

Le principe de fonctionnement et d'organisation de la procédure disciplinaire

Les différents niveaux de sanctions

Les différents recours du salarié

APPLICATION DANS L'ETABLISSEMENT

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, exercices d'application en groupe avec des vidéos et sur le terrain, mises en situation adaptées à l'activité des participants.

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, vidéos, référentiels, documents administratifs, référentiels, code du travail, statistiques, grilles d'évaluation

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en sécurité au travail

Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM)
Délivrance d'un certificat de réalisation

Périodicité de recyclage

Une périodicité de 36 mois pour l'actualisation de la formation et le rappel des points clés est préconisée.

Support remis aux stagiaires

Des ressources dématérialisées sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Références réglementaires

Article L4121-1 du code du travail

Les + NEOMIS

- + Exercices et mises en situation adaptés à l'activité des participants
- + Formateurs qualifiés et expérimentés
- + Pédagogie interactive et participative

98,3 % Taux de satisfaction stagiaires



Notre engagement qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION